



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le **16 MAI 2025**

ID : 057-245700695-20250513-D2025_60_SI-AR

DECISION 60

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures européennes fixés par décret pour leur passation,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Considérant la reconnaissance de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) en tant que centrale d'achat et le respect par les acheteurs public qui y recourent de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le marché portant contrat de service informatique relatif au logiciel intitulé « Civil Net RH » est conclu le 13 mai 2025 avec l'entreprise UGAP, 1 boulevard Archimède - Champs-sur-Marne - 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2, pour un montant de 20 039,58 € H.T., soit 24.047,50 € T.T.C., comprenant l'acquisition des différentes licences nécessaires au fonctionnement du logiciel.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 mai 2025

Le Président
Michel PAQUET



